

COMMUNE DE TRÉFLAOUÉNAN

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-212902852-20260930-DELIB3009260008-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 24 Septembre 2026	Le mercredi trente septembre deux mil vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur PONTU Jacques.
Membres : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 14 Pour : 14 Abstention : 1	Présents : PONTU Jacques, MUZELLEC Marie-Catherine, OLLIVIER Serge, GRALL Florence, GUEGUEN Serge, RAZIL Jean-Luc, HALLER Patrick, MILIN Catherine, LE REST Jocelyne, LAURANS Delphine, ABGRALL David, LE LEZ Laurie, DIDOU Charlez et EDERN Carole. * Henri MONTAC ayant quitté la salle lors de cette délibération.
Secrétaire de Séance Laurie LE LEZ	
N° Délibération	DELIB3009260008

Objet : Matériels : cession et acquisition de biens

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que sur la commune de Tréflaouénan la surface de tonte est importante,

Considérant que le tracteur tondeuse est vieillissant, il apparaît opportun de changer ce matériel sous-dimensionné,

Lors de la commission « Travaux », des devis ont été présentés, une évaluation de l'ancien tracteur tondeuse étudiée et une discussion entamée.

M. Henri Montac possède un tracteur tondeuse sur dimensionné qu'il propose à la vente. Une opportunité d'échange se présente donc.

M. le Maire expose qu'il s'agirait de :

-Céder le tracteur tondeuse de la commune de marque John Deere X740 NIM, acquis en 2008, à M. Henri Montac pour un prix de 5 500€.

-Acquérir le tracteur tondeuse de marque Grillo, appartenant à M. Henri Montac, pour un prix de 8 500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 14 voix pour et 1 abstention

(Henri MONTAC ayant quitté la salle lors de cette délibération) :

-Approuve la cession du tracteur tondeuse John Deere X740 NIM au prix de 5 500€ à M. Montac.

-Approuve l'acquisition du tracteur tondeuse de marque Grillo au prix de 8 500€ appartenant à M. Montac.

Ces montants ayant été approuvés en commission.

-Autorise M. Le Maire à réaliser toutes les formalités afférentes à l'acquisition et à la cession du matériel.

Le Secrétaire de séance,
Laurie LE LEZ

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques PONTU



Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le
Affiché en Mairie le